



**SAINT-CLÉMENT
SUR-DURANCE**

**NOMBRE DE CONSEILLERS : 11
EN EXERCICE : 11
VOTANTS : 9
PRESENTS : 8
ABSENTS : 3**

**Commune de Saint Clément Sur Durance
Arrondissement de Briançon**

**DELIBERATION N°2022-D-039
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Hautes-Alpes
le département

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501342-20221028-2022d039-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2022

Publication : 10/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

L'an deux mille vingt-deux, le 28 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLEMENT SUR DURANCE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERARD Jean-Louis, Maire.

Etaient présents : Geneviève GRANET, Renaud BLANC, Geneviève MAURE, Roland BERNAUDON, Patrick DELAVACHERIE Bruno JILBERT, Anne DELCROIX.

Etaient absents: Raphaël LAURES, Aurélie CHICO (a donné procuration à Geneviève MAURE) , Paul Emile LARDY,

Date de la convocation : 19/10/2022

Secrétaire de séance : Roland BERNAUDON

**Objet : demandes de subventions au Département des Hautes Alpes
Création d'un logement dans un bâtiment communal**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que le bâtiment jusque-là occupé pour assurer le service postal est vacant. Il est envisagé réhabiliter cette bâtisse qui, il y a quelques années servait aussi de logement au préposé.

Les travaux consistent à la réhabilitation de cette maison pour en faire un logement. L'étude de faisabilité fait apparaitre la nécessité de travaux notamment en termes d'isolation (murs menuiseries combles), de redistribution des espaces et d'une mise à niveau du système de chauffage.

La dépense prévisionnelle en travaux et maîtrise d'œuvre est de l'ordre de 195 000.00 € HT.

Le Maire propose de demander une aide financière au Département des Hautes Alpes.

Le dossier d'étude de faisabilité est parcouru.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

APPROUVE le projet et son contenu,

AUTORISE Le Maire à faire une demande d'aide financière pour un montant d'opération (travaux, études et maîtrise d'œuvre) de 195 000.00 € HT au du Département des Hautes Alpes.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Jean Louis BERARD

